



IK / CM 2023-V1

Annexe 10

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les samboïstes qui pratiquent la compétition après 45 ans

Ce certificat est obligatoire pour participer à toutes les compétitions de Sambo si l'on a plus de 45 ans le jour de la compétition.

Ce certificat est nécessaire aussi pour participer aux compétitions nationales et internationales Masters de Sambo à partir de 45 ans. Ces compétitions comportent 7 catégories d'âge par tranche de 5 ans de 35 à plus de 60 ans avec 6 catégories de poids pour les masculins (moins 64 Kg, moins 71 Kg, moins 79 Kg, moins 88 Kg, moins 98 Kg et plus 98 Kg) et 6 catégories de poids pour les féminines (moins 54 Kg, moins 59 Kg, moins 65 Kg, moins 72 Kg, moins 80 Kg et plus 80 Kg).

Compte tenu des exigences physiques liées à la pratique du Sambo, la Commission Médicale de la Fédération Française de Lutte, préconise qu'un avis cardiologique de moins d'un an avec évaluation de la réserve coronarienne de moins de 2 ans, soit demandé préalablement à la rédaction de ce certificat pour les participants de plus de 45 ans le jour de la compétition.

Je soussigné, Docteur _____

Certifie avoir examiné le _____ / _____ / 202__

Madame ou Mademoiselle ou Monsieur _____

Né(e) le _____ / _____ / _____ à _____

Cette personne ne présente pas de contre-indication à la pratique du Sambo en compétition.

Cachet du Médecin

Signature du Médecin

